

**Règlement particulier du jeu de grattage de La Française des Jeux
dénommé « CRESCENDO »**

(Applicable à compter du 2 avril 2024)

**Article 1
Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux publié sur www.fdj.fr, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « CRESCENDO » visés dans les avis correspondants.

**Article 2
Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 5 000 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

**Article 3
Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	100 000 €	200 000 €
6 lots de	1 000 €	6 000 €
500 lots de	50 €	25 000 €
129 000 lots de	30 €	3 870 000 €
81 200 lots de	15 €	1 218 000 €
600 000 lots de	6 €	3 600 000 €
452 000 lots de	3 €	1 356 000 €
1 262 708 lots formant un total de		10 275 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur un même ticket.

**Article 4
Description du jeu**

4.1 Le ticket est composé de plusieurs surfaces de jeu réparties comme suit :

- Une surface de jeu dénommée « VOS NUMÉROS », composée de 4 zones de jeu réparties comme suit :
 - o Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x1, comportant neuf symboles « points d'interrogation » ;
 - o Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x2, comportant six symboles « point d'interrogation » ;

- Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x5, comportant trois symboles « point d'interrogation » ;
 - Une zone de jeu associée au coefficient multiplicateur x10, comportant trois symboles « point d'interrogation ».
- Deux surfaces de jeu dénommées « NUMEROS GAGNANTS », représentée chacune par trois étoiles et disposées de part et d'autre de la surface de jeu « VOS NUMEROS ».

4.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque zone de jeu de la surface de jeu « VOS NUMÉROS » sont des numéros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, compris entre 11 et 60, à l'exclusion des numéros 15, 30 et 50, et à l'exclusion de tout autre numéro. Il y a au total vingt-et-un numéros à découvrir : neuf numéros dans la zone de jeu « x1 », six numéros dans la zone de jeu « x2 », trois numéros dans la zone de jeu « x5 » et trois numéros dans la zone de jeu « x10 ».

Un montant en euros, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, est associé à chaque numéro. Il y a au total vingt-et-un montants à découvrir : neuf montants dans la zone de jeu « x1 », six montants dans la zone de jeu « x2 », trois montants dans la zone de jeu « x5 » et trois montants dans la zone de jeu « x10 ».

4.3 Les éléments inscrits sous la couche grattable des deux surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS » sont des numéros, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, compris entre 11 et 60, à l'exclusion des numéros 15, 30 et 50, et à l'exclusion de tout autre numéro. Il y a au total 6 numéros à découvrir, soit un numéro sous chaque étoile des surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS ».

4.4 Le joueur gratte les symboles « points d'interrogation » de chaque zone de jeu de la surface de jeu « VOS NUMEROS » et découvre des numéros et des montants, conformément au sous-article 4.2.

4.5 Le joueur gratte les symboles « étoiles » de chaque surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS » et découvre des numéros, conformément au sous-article 4.3.

4.6 Si le joueur découvre, dans la surface de jeu « VOS NUMEROS », un ou plusieurs numéro(s) identique(s) à un ou plusieurs numéro(s) des surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS », le ticket est gagnant. Le joueur remporte le ou les montant(s) en euros associé(s) au(x) numéro(s) de la surface de jeu « VOS NUMEROS » identique(s) au(x) numéro(s) des surfaces de jeu « NUMEROS GAGNANTS » découvert(s), multiplié(s) par le coefficient multiplicateur de la zone de jeu dans laquelle le numéro identique a été découvert.

4.7 Si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.8 Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 18 janvier 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

C. LANTIERI